



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le seize juin, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du dix juin 2016, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire.

Étaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie-Andrée COUTURIER, Franck ESSERTEL, Régis GUINAND, Lionel MILETIC, Franck GUILLON, Geneviève FAYOLLE, Karine FONT, Marie Christine PONCET, Christiane FONT, Jean Michel CALVI, Christine DENIS, Anne DITCHFIELD (arrivée à 21h30)

Absents :

Excusés : Guy RAGEY, Anne Sophie BOUTEILLE, Jérôme GUBIEN

Pouvoirs : Anne DITCHFIELD à Geneviève FAYOLLE, Anne Sophie BOUTEILLE à Claude GOY

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Franck GUILLON

- **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 19 Mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

- **Délibérations**

⇒ ***N° 2016-41 : Prix des tickets de cantine***

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée auprès de quatre prestataires pour le marché de préparation, fourniture et livraison de repas en liaison chaude pour la restauration scolaire de Larajasse. Une seule offre nous a été parvenue. La Boucherie Traiteur PIOT propose des repas à 4€00 HT, dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Compte tenu de ceci, Monsieur le Maire propose un tarif de 4,45€ le repas de cantine pour l'année scolaire 2016-2017. En revanche, en cas d'urgence et de façon exceptionnelle, il sera possible pour les parents de commander des repas avant 9h du matin, le jour même. Dans ce cas précis, Monsieur le Maire propose d'élever le prix du ticket de cantine à 6€. A titre d'information, le coût de revient d'un repas est environ de 8€.

Adopté à l'unanimité

⇒ ***N° 2016-42 : Election d'un nouvel adjoint***

Monsieur le Maire rappelle que M. Jean Pierre AVENIER a démissionné de son poste d'adjoint en novembre 2014.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'élire un nouvel adjoint.

L'élection se déroule en application des articles du Code Général des Collectivités Territoriales et un procès-verbal est établi.

Suite à cette élection, Monsieur Franck ESSERTEL est élu nouvel adjoint. Franck ESSERTEL prendra en charge les agents techniques, et la voirie en collaboration avec Jérôme GUBIEN.

Adopté comme suit :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 3

⇒ **N° 2016-43 : Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire présente qu'une régularisation d'inventaire doit être faite concernant le Parc de la Villa Mary. Lorsque la Maison du Gardien a été vendue, le terrain a bien été sorti du patrimoine de la Commune pour une valeur de 17 000€ mais par imputation d'un numéro de compte qui n'était pas celui correspondant au tènement immobilier de la Villa Mary.

La présente décision modificative vise à imputer cette somme de 17 000 € au bon numéro de compte correspondant au Parc de la Villa Mary, en procédant aux écritures suivantes :

- Dépenses d'investissement – compte 041 : 17 000 €
- Recettes d'investissement – compte 041 : 17 000 €

Ces écritures sont des écritures d'ordre afin de régulariser l'inventaire. Elles n'ont pas d'effet sur le budget communal.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2016-44 : Mise en place d'un service civique au sein de la collectivité**

Monsieur le Maire rappelle que le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans conditions de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès soit d'un organisme à but non lucratif, soit d'une personne morale de droit public.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail. Il concerne l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation.

Un agrément est délivré à la Commune au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Monsieur le Maire propose que le volontaire soit chargé d'accompagner l'éducation artistique et culturelle des enfants au niveau de la Commune.

La mission pourra durer 9 mois, à compter du 1^{er} septembre 2016, après agrément de l'Etat. Le temps hebdomadaire sera de 24 heures. Une prestation d'un montant de 106,31€ par mois sera attribuée au volontaire, en avantage en nature, ou de façon monétaire.

Adopté comme suit :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

- **Questions diverses**

Présentation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015

Présentation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de l'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2015

Commission Urbanisme

- Instruction des documents d'urbanisme en cours

Commission Culture

- **Fête de la musique**
Dimanche 19 juin, 17 H, jardin public l'Aubépin ou salle
Montage podium : samedi 18 juin, 8 H chargement du camion au pôle ; 9 H, montage à l'Aubépin
- **Journée du patrimoine**
Lecture scénario et distribution des rôles : jeudi 23 juin, 20 H, mairie.
- **Jumelage**
Réunion du comité de jumelage : lundi 4 juillet, 20 H 30, mairie.

Commission finances

- **Suivi du budget en cours**
Maîtrise des dépenses de fonctionnement
Optimisation des recettes de fonctionnement et d'investissement
- **Validation des devis en cours**
- **Point sur le dossier Prêt/Société de financement local**
Fabrice BOUCHUT et Franck GUILLON ont rencontré le Directeur de la direction générale et régionale des finances publiques (DGRFIP) ainsi que la préfecture pour faire le point sur les prêts en cours pour essayer de négocier le remboursement anticipé de nos prêts.

Commission Ecole

Effectif prévu pour l'année scolaire 2016-2017 : 60 enfants à l'école publique

Réflexion sur l'accueil de réfugiés politiques

Après en avoir débattu, le conseil municipal appuiera et valorisera les initiatives citoyennes individuelles et associatives pour venir en aide aux réfugiés sur la Commune.

Questions Diverses

Projet de reconversion de l'ancienne école publique de Lamure en Maison du Randonneur

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00
Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 21 Juillet 2016, à 20h, en Mairie*